
IMPORTANT

Ce document est à compléter et à signer par l'entreprise puis à remettre à la CPCEA

DECLARATION DE DEPART DE SALARIE – MODELE D'INFORMATION EMPLOYEUR

Ce modèle de déclaration doit être complété :

- dès lors qu'un ou plusieurs salariés quittent l'entreprise,
- s'ils sont éligibles au maintien temporaire de la garanties frais de santé (portabilité).

Vous devez informer la CPCEA du départ de l'ancien salarié en adressant ce modèle d'information employeur par e-mail ou courrier.

NOMS	PRENOMS	N°INSEE	DATE DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Pour rappel, au moment de la rupture du contrat de travail de vos salariés, vous avez l'obligation de les informer de leur droit au maintien des garanties santé.

Pour connaître l'adresse de la CPCEA et trouver tous les documents utiles, rendez-vous sur notre site Internet www.groupagric.com.

RÉSERVÉ A L'ENTREPRISE

À

Le

Signature et tampon de l'entreprise